

Déclaration du fabricant / incorporation de quasi-machines (selon l'annexe II 1A de la directive 2006/42/CE)

Par la présente, le fabricant

ipp pump products GmbH
Feldmühlenweg 6-10
D-49593 Bersenbrück

déclare que le produit avec accessoires, mentionné ci-dessous, dans son état de livraison, est conforme aux dispositions en vigueur de la directive 2006/42/CE, Annexe II 1 A et ses modifications.

Description de produit: Pompe à lobes rotatifs
Type: Premiumlobe

Normes harmonisées utilisées:

- EN 809 Sécurité de pompes et groupes motopompes pour liquides,
Version allemande EN809: 1998
- DIN EN ISO 12100-1 Sécurité de machines
Principes généraux de conception,
Partie 1: Terminologie de base, méthodologie, version allemande EN ISO 12100-1:2003
- DIN EN ISO 12100-2 Sécurité de machines
Terminologie de base, Principes généraux de conception
Partie 2: Principes techniques, version allemande EN ISO 12100-2:2003

La pompe ipp Premiumlobe ne doit être mise en service avant que la machine finale dans laquelle elle doit être incorporée ait été déclaré conforme aux dispositions de la directive 2006/42/CE et annexes.

A Bersenbrück, le 01.01.2010

ipp Pump Products GmbH



Thomas Moldenhauer
Président Directeur Général

Cette déclaration ne présente pas de garantie des caractères du produit selon la loi relative à la responsabilité des produits défectueux. Il faut observer les informations de sécurité dans les instructions de service.